

Une contribution de solidarité, c'est quoi et pourquoi ?

A l'État de Fribourg, une majorité du personnel soutient notre association en s'acquittant du paiement d'une contribution de solidarité de deux francs par mois. Cette participation des employés à nos frais de fonctionnement nous permet de défendre les intérêts du personnel de l'État de manière efficace.

La FEDE en quelques mots

La FEDE est une organisation faîtière qui re-groupe l'ensemble des associations du personnel de l'État (celle des cadres et magistrats mise à part). Elle a fêté ses 60 ans d'existence en 2009. Jusqu'en 2007 elle était financée par les associations membres et l'État qui versait une contribution. La FEDE, pour rappel, a pour mission de suivre les dossiers qui concernent l'ensemble du personnel et d'apporter un soutien aux associations membres qui le lui demandent.

Les moyens à disposition n'étaient pas suffisants pour assurer un suivi de tous les dossiers. La FEDE a réfléchi à étendre son financement de manière à disposer d'une structure professionnelle propre. L'idée est alors proposée de demander au personnel de verser une contribution de soutien d'un montant modeste mais suffisant pour compléter l'apport de financement garanti par les associations membres. La FEDE soumettait une requête au Conseil d'État de pouvoir prélever une contribution de 2 francs par mois auprès de l'ensemble du personnel employé à l'État de Fribourg. Cette pratique s'inspire de celle appliquée dans les branches avec une convention collective de travail (CCT). Afin de répartir les coûts liés à la gestion d'une CCT sur l'ensemble du personnel, tous les salariés doivent s'acquitter d'une contribution dont le montant est fixé par les partis signataires. Cette contribution s'élève à 25 francs par mois dans certains cas. Les 2 francs demandés par la FEDE apparaissent dès lors très modestes. Cette

manière de faire offre également l'avantage de compenser une certaine injustice. En effet les salaires des permanents syndicaux qui négocient les conditions de travail des salariés étaient financés uniquement par les cotisations des membres des organisations de signataires. Par contre tous les collaborateurs profitent des améliorations obtenues grâce au professionnalisme des négociateurs. Il est donc logique que l'ensemble du personnel assume une partie des charges liées.

Le Conseil d'État a accepté le principe du prélèvement d'une contribution de soutien de 2 francs par mois avec prélèvement automatique. Il a refusé de la rendre obligatoire. C'est donc le principe de l'acceptation présumée qui est appliquée. Ce qui veut dire qu'une personne qui ne souhaite pas la payer doit le faire savoir. Nous sommes cependant très fiers du soutien de près de 90% du personnel qui s'acquitte du paiement de la contribution de soutien.

La FEDE s'est profilé comme un partenaire incontournable pour le Conseil d'État. Le partenariat social mis en place et le soutien d'une très grande partie du personnel lui a permis d'obtenir de très bons résultats lors des négociations. Elle a aussi participé à la mise sur pied d'EVALFRI, le processus d'évaluation des fonctions. Elle siège également dans plusieurs commissions ou groupes qui traitent d'affaires touchant le personnel. Beaucoup d'autres cantons envient notre efficacité et le bon climat social qui règne à Fribourg.

Les prestations de la FEDE

Outre l'appui aux associations qui le demandent la FEDE traite les dossiers qui concernent l'ensemble du personnel. Elle est également chargée de diffuser une information au personnel de l'État.

Concrètement la FEDE :

- rencontre régulièrement la Délégation du Conseil d'État pour les questions de personnel,
- prend positions sur les consultations relatives au personnel,
- coordonne les associations membres en les réunissant régulièrement,
- représente le personnel dans les commissions permanentes de l'État,
- informe le personnel au moyen de son journal interne (le FEDE info qui paraît en moyenne 4 à 5 fois par an) et de son site internet (www.fede.ch),

- répond aux questions adressées par les collaborateurs et collaboratrices (par mail ou par téléphone).

Des résultats probants

L'action de la FEDE a permis d'améliorer sensiblement les conditions de travail du personnel. Citons entre autre :

- l'obtention d'une cinquième semaine de vacances pour tous,
- une augmentation de la rémunération de plusieurs professions,
- l'intégration de la prime de fidélité dans les échelles de salaires,
- la possibilité de prendre une retraite à 60 ans,
- une amélioration de plusieurs indemnités.

Votre soutien gage de notre succès!

La FEDE a besoin de votre appui pour continuer son action pour une amélioration des conditions de travail des collaborateurs et collaboratrices de l'État de Fribourg. Notre tâche est vaste si l'on sait que l'État emploie 14'000 collaborateurs et collaboratrices. Le maintien de bonnes conditions pour le personnel dépend de votre soutien.

**Fort de votre appui nous nous engageons pour le personnel.
D'avance merci de votre confiance.**

Bernard Fragnière - Président de la FEDE